

Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations Riecoises

Une obligation de formation aux gestes de lutte contre l'incendie est exigée pour les utilisateurs réguliers des salles municipales.

Pour la mettre en œuvre, nous organisons donc une 6<sup>ème</sup> session de formation le

**6 Décembre 2024 de 18h00 à 20h00 aux Services Techniques**  
**(Zone d'activité de Kermorvan)**

Elle se déroulera en 2 temps :

Une partie théorique d'une durée de 1 heure environ en distanciel et une partie pratique sur la manipulation d'extincteurs et consignes d'évacuation sur site.

Cette session de formation (15 places) s'adresse à toutes les associations utilisant ou souhaitant réserver une salle municipale ; l'idéal étant que plusieurs représentants de chaque association soient formés.

A terme, cette formation sera également **obligatoire** pour obtenir des créneaux annuels et pour les organisations ponctuelles.

Nous vous invitons donc à vous inscrire à l'adresse suivante :

**[hygiensecurite@riecsurbelon.bzh](mailto:hygiensecurite@riecsurbelon.bzh)**  
**Avant 15 novembre 2024**

**En indiquant :**

- **Le nom de l'association, le nom, prénom,**
- **Adresse mail et du numéro de téléphone du membre de l'association participant à la formation.**

Nous lui ferons parvenir le lien pour la formation théorique dans un premier temps puis la formation pratique.

Avec tous mes remerciements pour votre engagement quotidien.

CADO Didier

